

Séance du 7 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit le 7 novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 31 octobre 2018.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mrs DERRIEN, MÉNARD, VERSAVEL, GUÉROULT, SIMÉON, Mme BRÉANT

Absents : Mmes CORADELLO, RENAULT, DUPONT, QUESNE, SWERTVAEGER, M. DESMARAIS

La séance est ouverte par M. QUESNEY.

M. DERRIEN a été nommé secrétaire de séance.

Délibération élagage des arbres dans la cour de l'école

M. QUESNEY explique au conseil que les 5 tilleuls dans la cour de l'école sont à élaguer.

Trois entreprises ont présentées des devis pour :

- Taille et mise en forme des arbres,
- Elagage,
- Evacuation des arbres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Sarl Pépinières et paysages de Brotonne pour un montant de 2 160 € HT soit 2 592 € TTC.

Délibération devis projet école numérique

Monsieur Quesney explique au conseil municipal qu'un appel à projets « écoles numériques innovantes et ruralités » a été lancé par le ministère de l'éducation nationale.

Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires des communes rurales.

La demande de subvention est à faire avant le 30/11/2018. Le projet est subventionné à 50 %.

Trois entreprises ont été consultées pour des devis de plusieurs matériels informatiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le projet et le devis NBIS pour le matériel informatique et la maintenance.

Délibération règlement assainissement collectif

Monsieur le Maire donne lecture du règlement assainissement collectif qui doit prendre effet rétroactivement au 1^{er} juillet 2018.

Plusieurs corrections sont apportées à la demande des conseillers.

Approbation à l'unanimité du règlement d'assainissement collectif corrigé.

Délibération achat terrain pour transport scolaire

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a été interpellé à plusieurs reprises par le conseil départemental concernant le transport scolaire des collégiens. Le passage du bus, route de Brotonne, est devenu trop dangereux et compliqué.

Du fait de sa taille et de l'étroitesse de la voie, le bus empiète sur une parcelle d'un particulier et ceci dans un virage.
Ce morceau de parcelle avait été inscrit au PLU comme « emplacement réservé » pour un éventuel élargissement de la voie.
Monsieur le Maire propose d'acquérir environ 13 m2 de cette parcelle pour que le transport scolaire continue en toute sécurité.
Les frais inhérents à cette acquisition sont à la charge de la commune. Le devis pour le bornage s'élève à 948 € TTC.
La vente de la parcelle est calculée selon la valeur du terrain agricole proratisée à 13 m2 soit 10 €.
Les frais de notaire sont d'environ 150 €.
Cette acquisition est acceptée à 6 voix pour et 3 abstentions. Les dépenses relatives à cette opération seront inscrites à l'article 2112 du budget primitif 2019.

Délibération schéma communal de défense incendie

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI), il a consulté 3 entreprises pour la réalisation d'un schéma communal de défense incendie.
A l'heure actuelle, il manque des bouches incendies sur la commune d'HAUVILLE et cela posera vite des problèmes pour les futures constructions ou réhabilitations.
Le conseil municipal accepte le devis du SERPN pour un montant de 2610,96 € TTC.

Délibération convention d'adhésion à l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le 25 mai 2018 la désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire.
Le développement de l'administration électronique et de la dématérialisation s'intensifie, il est primordial de protéger les données.
Le Règlement Européen de Protection des Données est entré en vigueur le 25 mai 2018.
L'association ADICO propose d'accompagner la commune à la protection des données. Le devis correspondant à cette prestation s'élève à 1452 € TTC.
Le devis est accepté à 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Délibération séjour classe de neige

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que 33 enfants de l'école Alphonse Daudet partent en séjour classe de neige en février 2019.
Le montant du transport SNCF est de 4 850,60 € TTC dont 858 € de prestation pour les bagages. Le montant du séjour pour 33 élèves, 2 accompagnateurs et diverses activités s'élève à 16 961,55 €.
La participation de l'association des parents d'élèves de HAUVILLE est de 170 € par élève.
La participation de la commune pour les enfants de HAUVILLE est de 110 €.
Compte tenu de tous ces éléments, il reste à la charge des familles :
- Domiciliées à HAUVILLE : 368,56 €
- Hors commune : 478,56 €
Il est proposé aux familles de payer le séjour par prélèvement en 1,3 ou 6 fois à partir de décembre 2018.
Acceptation du montant de participation de la commune et du prélèvement à l'unanimité.

Délibération participation
séjour ferme pédagogique
Année 2019

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du projet ferme pédagogique proposé par M. CHEVALIER professeur des écoles.

Le séjour se déroulera à la Ferme Pédagogique du Bois Dame située à Saint-Aubin-du Thenney du 27 au 29 mai 2019.

Le montant du séjour pour 23 élèves, 3 adultes accompagnants est de 3 307,50 €

Le transport en bus est gratuit. La commune de Bouquetot nous met un bus à disposition gratuitement.

La participation de l'association des parents d'élèves de HAUVILLE est de 30 € par élève.

La participation de la commune pour les enfants de HAUVILLE est de 35 €.

Compte tenu de tous ces éléments, il reste à la charge des familles :

- Domiciliées à HAUVILLE : 78,80 €
- Hors commune : 113,80 €

Il est proposé aux familles de payer le séjour par prélèvement en 1, 2 ou 3 fois à partir de février 2019.

Acceptation du montant de participation de la commune et du prélèvement à l'unanimité.

Projet aménagement
cuisine

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un aménagement de la cuisine du restaurant scolaire est à programmer.

Cet aménagement est subventionnable.

Trois entreprises ont présenté des devis allant de 8 446,18 € TTC à 10 282,20 € TTC.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe de faire une demande de subvention pour l'aménagement de la cuisine mais aucun devis n'a été approuvé.

Monsieur le Maire explique que si le montant des subventions n'est pas élevé moins de 10 à 20 %, le budget prévisionnel pourra alors couvrir les investissements prévus pour la rénovation de la cuisine scolaire.

Délibération
renouvellement du
certificat électronique
pour une durée de 3 ans

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le certificat électronique de la commune arrive à expiration début décembre 2018.

Il convient de le renouveler afin que monsieur le Maire puisse continuer à signer électroniquement la comptabilité, et les arrêtés et délibérations dématérialisés.

Le tarif est de 540 € TTC pour 3 ans.

Acceptation à 8 voix pour et 1 abstention.

Questions diverses

Monsieur le Maire présente un devis pour l'achat d'un chenil démontable de 1,20 m sur 1,20 m à 114,82 € HT. Acceptation du devis à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente des devis pour l'éclairage extérieur de l'école. Il est demandé de reporter ce devis.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de sécuriser la citerne gaz dans la cour de l'école. Il présente un devis de 660 € TTC de l'entreprise H2O pour des panneaux en bois de 1,80 m de hauteur.

Acceptation à 5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

La route des Lavandières va être fermée.

L'ONF organise une réunion le lundi 12 novembre 2018 à 14h à ROUTOT.

La notification du DSIL est arrivée par courrier.

Monsieur le Maire et M. DERRIEN sont allés à Evreux à une réunion organisée

par le Conseil Départemental dans le cadre de la demande de subvention du contrat de ruralité. Un nouveau dossier de demande de subvention a été envoyé le 30 octobre 2018.

Dans le cadre du Téléthon, le programme est :

Vendredi 7 au soir : le club de l'amitié organise une soirée cinéma où le film des Bodin's sera projeté.

Samedi 8 au matin : organisation d'une marche par le Pôle des Savoirs

Samedi 8 après-midi : foire à tout « Vide ta chambre » organisée par le Comité des Fêtes.

Au terrain de jeux, dans le cadre de la création de l'arboretum, un tas d'herbe est à enlever.

Un piquetage du parcours de santé est prévu prochainement.

M. MADONNA informe le conseil de la réintroduction du cerf en forêt brotonne.